



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الأشغال العمومية والمنشآت القاعدية

Ministère des Travaux publics et des Infrastructures de Base

الوكالة الوطنية للدراسات و متابعة أنجاز الاستثمارات في السكك الحديدية

Agence Nationale d'Etudes et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires

Numéro d'identification fiscal (NIF) : 000716097425528

15 bis, rue Colonel Amirouche - Rouiba - Alger

Tél.023 89 41 57 - 023 89 41 38 - Fax 023 89 41 53

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de la loi N°23/12 du 05 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et du décret présidentiel 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale d'Etudes et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires (ANESRIF) informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales ANESRIF /DGOP-DVOB /N°09/2026 portant : « Travaux de lutte contre l'ensablement de la Nouvelle ligne ferroviaire Touggourt Hassi Messaoud».

Qu'après évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué sur la base des résultats suivants :

Attributaire	Numéro d'identification fiscale	Montant de l'offre retenu	Délai d'exécution	Note Technique Nt / 100	OBS
Groupement SPA EFORHYD/SNC DEROUCHE et Azzouni	SPA EFORHYD 001916104693290 SNC DEROUCHE et Azzouni 000416096755055	5 567 534 361,31 DA/TTC	24 Mois	89,80 Pts	Offre moins disante

-Les soumissionnaires voulant prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de la Direction Gestion des Operations Planifiées de l'ANESRIF, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

-Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, sur le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), sur le portail électronique des Marchés publics, la presse écrite ou la presse électronique, auprès de la Commission Sectorielles des Marchés (CSM) sise au Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base à BEN AKNOUN.